

Pébarthe (Christophe), Stiegler (Barbara)
 – *Démocratie ! Manifeste*, Lormont, Le
 Bord de l'Eau, 2023. (Documents). 168 p.

Depuis le mois de mai 2022, Barbara Stiegler, philosophe, et Christophe Pébarthe, historien, ont entrepris une série d'interventions intitulée « Histoire et philosophie démocratiques de la démocratie ». En France, comme à l'étranger, ils ont donné à deux voix pas moins de 20 conférences dans des lieux publics : librairies, théâtres, centres culturels... Pensée comme une expérience scénique, cette tournée visait à faire naître le dialogue, à susciter l'envie chez le spectateur de prendre la parole afin de repenser la démocratie. Il fallait parler publiquement et collectivement pour que les citoyen-ne-s se souviennent de leur désir légitime de se gouverner eux-mêmes.

Démocratie ! Manifeste s'inscrit directement dans ce parcours extra-académique. Sans être un compte rendu ou un « exemplier » (p. 48) du spectacle, l'ouvrage se veut « le palimpseste de textes et de théories dont [les auteur-e-s ont] l'un et l'autre hérité » (p. 48) et qui ont forgé leurs convictions démocratiques. B. Stiegler et Ch. Pébarthe, signant tour à tour de leurs initiales, reprennent la forme dialogique adoptée sur les planches afin de questionner nos représentations et nos usages de la démocratie.

Les deux auteur-e-s partent d'un constat : la plupart des définitions historiques et philosophiques de la démocratie évacuent les prétentions du peuple à se gouverner lui-même. Loin d'être le pouvoir du *dêmos*, la démocratie serait trop souvent réduite à des procédures (élection de représentants, p. 31), à des principes (majorité, p. 126) ou à des institutions (État de droit, p. 52). À Athènes, pourtant, la démocratie, malgré ses limitations et ses imperfections, traduisait une aspiration et une tendance réelles du peuple à s'autogouverner (Ch. Pébarthe, *Athènes, l'autre démocratie*, *v^e siècle av. J.-C.*, Paris, Passé/Composés, 2022). Le programme du *Manifeste* est donc là : faire revivre ces aspirations démocratiques populaires. Pour cela, il convient tout d'abord de déjouer les conceptions restrictives de la démocratie qui ont abreuvé nos imaginaires, en particulier depuis les années 1980 (chap. I, p. 49-68).

Deux problèmes, à la fois théoriques et pratiques, se heurtent toutefois à ces aspirations émancipatrices. Si le peuple gouverne, si nous

décidons directement par nous-mêmes, en délibérant de façon collective, quelle position devons-nous adopter vis-à-vis des sciences (chap. II, p. 69-114) ? Le peuple peut-il réellement gouverner si, par définition, il n'est pas fait que d'expert-e-s ? Comment le savoir doit-il s'exposer pour être proprement démocratique ? C'est dans la sociologie, en particulier dans les écrits de Pierre Bourdieu, abondamment cités dans l'ouvrage, que les deux auteur-e-s trouvent la solution à cet apparent paradoxe. En effet, « tout en faisant apparaître [...] les déterminations qui affectent les êtres humains, la sociologie permet d'en mesurer les effets, et donc de s'en affranchir partiellement » (p. 94). La sociologie serait un savoir démocratique en ce qu'elle est par essence transformatrice : les analyses produites permettent de mieux comprendre le monde et par là de se rendre capables de le transformer. La démocratie n'est donc pas condamnée à être ignare ou soumise aux technocrates dès lors que les sciences sont animées d'une intention démocratique et émancipatrice.

La réflexion sur l'élaboration d'un discours commun conduit enfin à s'interroger sur la possibilité réelle de faire apparaître quelque chose comme un « nous », un sujet collectif, un peuple. Si la démocratie est le pouvoir du peuple, comment faire en sorte que le corps délibérant ne soit pas uniquement une somme d'individus singuliers (chap. III, p. 115-155) ? Le problème est à la fois théorique et sociologique : comment faire en sorte que les individus se sentent habilités à donner leur opinion et à participer à la réflexion collective (p. 132) ? C'est chez John Dewey, par l'intermédiaire de la notion de public, que B. Stiegler envisage une porte de sortie : « Dewey pense au contraire que les publics s'auto-instituent à partir d'un sentiment commun : celui de partager le même problème, qui les inquiète, les affecte et les mobilise tout à la fois » (p. 150). C'est dans l'épreuve de difficultés, toujours changeantes, que le collectif populaire prend corps.

Si la perspective défendue par l'ouvrage – et plus largement par la série de conférences qui l'ont précédé – est stimulante, on regrette que le projet semble parfois ne pas être tout à fait abouti, sur le fond comme sur la forme. Sur la forme, on a souvent du mal à percevoir comment les perspectives des deux auteur-e-s s'articulent réellement. Quels liens peut-on faire par exemple entre la réflexion de Ch. Pébarthe sur l'élaboration d'une opinion commune par la délibération

et la constitution d'un public face à un problème, défendue par B. Stiegler ? Les auteur-e-s parlent-ils réellement d'un même collectif ? Sur le fond, il n'est pas certain que la forme innovante adoptée par les auteur-e-s tienne véritablement ses promesses démocratiques. Le texte ne laisse pas transparaître ce qui aurait pu s'élaborer collectivement lors des rencontres publiques. On peut ainsi se demander s'il suffit aux auteur-e-s de sortir de l'arène académique pour cesser d'être des expert-e-s qui dispensent un savoir.

Odile Tourneux -

Université de Lyon, Labex Comod, IHRIM

Pénigaud de Mourgues (Théophile) – *Les délibérations du peuple. Contexte et concepts de la philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, 2024. 467 p. Bibliogr. Index.

Les délibérations du peuple de Théophile Pénigaud de Mourgues est une contribution érudite et stimulante aux études rousseauistes, dont l'objectif est de présenter la philosophie politique de Rousseau sous un nouveau jour, celui d'un théoricien non pas abstrait et universel, mais engagé et réaliste, dont le cœur de la réflexion se concentrerait sur l'action possible du peuple assemblé. À travers une proposition aussi ambitieuse qu'originale, l'auteur aborde tour à tour, pour ne citer que quelques-uns des sujets dont il traite, le rapport de Rousseau au droit naturel à partir d'un dialogue avec Burlamaqui et Diderot, le sens de la formule polémique « on le forcera d'être libre », le rôle du modèle genevois, la religion civile, la fonction de la délibération dans la formation de la volonté générale. Par cela même, l'ouvrage semble pouvoir trouver sa place dans les commentaires qui feront date.

Tous ces grands problèmes ont toutefois vocation à alimenter une réflexion visant à mettre en question la représentation d'un Rousseau utopiste au profit d'un Rousseau « réaliste » qui, loin de chercher à réformer l'homme, le prendrait comme il est dans ses imperfections et ses faiblesses. Cette question, déjà instruite par le commentaire, est reprise à nouveaux frais à l'appui d'une thèse originale appuyée sur une contextualisation focalisée sur la République de Genève. L'auteur donne chair à ce que Rousseau pouvait

vouloir dire à travers l'expression « volonté générale », loin de son image désincarnée.

Ainsi, le problème de Rousseau ne serait pas un problème de théorie du droit naturel portant sur la définition abstraite du juste et de l'injuste, mais sur les conditions concrètes de l'obéissance aux lois et de la détermination collective de leur contenu. Pour cela, au contraire de ce qu'en dit une partie du commentaire en s'appuyant, notamment, sur le chapitre portant sur le législateur, Rousseau ne veut pas partir du citoyen vertueux mais « éviter d'avoir à compter sur la vertu » (p. 108). C'est précisément la loi et le gouvernement, non la vertu civique, qui apparaissent comme les médiateurs essentiels entre le citoyen et ses propres engagements. Pour instruire ce questionnement, l'auteur revient sur une interrogation encore insuffisamment creusée pour elle-même, à savoir le problème des faiblesses de la volonté, qui marque toute la distance qu'il y a entre la volonté de l'homme, du sujet et du citoyen, volontés s'affrontant en chacun d'entre nous et alimentant pourtant toutes trois, et de façon également valable, la délibération sur le meilleur intérêt collectif (p. 107-108 ; p. 293-298).

C'est en effet au sein d'un ensemble concret d'individus, dont l'intérêt les font tenir au corps politique qu'ils forment avec les autres, que se confrontent les intérêts et se forge la volonté générale ; celle-ci n'est dès lors pas le contraire de l'intérêt, mais la découverte de l'intérêt politique de chacun. Loin d'être une exigence normative qui requerrait la transformation de l'homme et la négation de l'intérêt, la volonté générale « est la loi sociale à vocation descriptive d'après laquelle tout groupe ayant en partage un intérêt quelconque possède une unité objective (non nécessairement consciente d'elle-même) qui s'atteste dans l'attachement de ses membres à un objet d'intérêt commun (qui peut être l'existence du groupe lui-même) » (p. 299).

C'est fort de cette approche, qui conduit à trouver la solution au problème du contenu de la volonté générale non dans des conceptions abstraites de la justice mais dans les délibérations du peuple, que Th. Pénigaud de Mourgues revient avec bonheur, notamment, sur la grande question de la somme des petites différences étudiée par Alexis Philonenko et Gabrielle Radica. La volonté n'est pas le résultat d'un calcul idéal, il ne s'agit pas d'une idée mais bien d'une volonté, qui se forge dans la confrontation cumulative des avis au sein d'une assemblée où l'intérêt public et